DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 39
Présents : 28

Séance du lundi 18 juillet 2016

Le dix-huit juillet deux mille seize à 13h05, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.
Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,.

Etaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, M. Joseph MULE, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique DUCASSE, M. André MERCHEYER, Mme Dominique ANTONINI, M. Yves DRAVETON, Mme Christiane GIORDANO, M. Patrick PEREZ, Mme Delphine QUIN, M. Hervé FABRE, Mme Nadine ESPINASSE, Mme Evelyne ENGELMANN, M. Denis PERRIER, M. Philippe GUINET, Mme Jocelyne CAPRILE, Docteur Guy MARGUERITTE, M. Jean-Philippe PASTOR, Docteur Bruno ROURE, Mme Régine AGUILLON, Mme Fabiola CASAGRANDE, Maitre Sandra KUNTZ, Maître Jérémy VIDAL, Mme Stéphanie CASSAR, M. Gérard NAVARRO, Mme Françoise BERGEOT, M. Erik TAMBURI

Procurations : Mme Viviane THIRY à M. André MERCHEYER, M. Joël TONELLI à Mme Dominique ANTONINI, Mme Sylvie MAHIEU à M. Denis PERRIER, M. Gil BAISSAT à Mme Régine AGUILLON, Mme Béatrice BROTONS à M. Jean-Philippe PASTOR

Absents : Mme Gisèle HAMM-CREVAU, M. Pierre SINISCALCO, M. André GIMENEZ, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Jacques JACHETTA, Mme Françoise JULLIEN

Excusés :

Secrétaire de Séance : Sandra KUNTZ
Clôture de la Séance : 14h04

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 14702 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 26 MAI 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Ledit compte-rendu

****

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 14703 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.14 ET CE DEPUIS LE 26 MAI 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE Du compte rendu des décisions présentées ci dessus

****

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 14704 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 26 MAI 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE COMPTE RENDU.

****

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 14705 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

MISE A NIVEAU DES INSTALLATIONS DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU GARAGE MECANIQUE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la mise en conformité des aires de lavage du centre technique Municipal et du Garage Mécanique.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

****

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 14706 RAPPORTEUR : **M. Jean-Sébastien VIALATTE**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LE CARROUSEL

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCORDER Une subvention exceptionnelle à l'association LE CARROUSEL de 1 500 euros (MILLE CINQ CENT EUROS)

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2016.

****

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 14707 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS VOLONTAIRES
(Sanary/Six-Fours/Ollioules) 200 Euros
THEATRE DE LA GODILLE 500 Euros

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2016.

****

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 14708 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLAB (Comité de Liaison des Associations Bruscaines)

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

MME QUIN NE PREND PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle de 3 000 euros (trois mille euros) au CLAB (Comité de Liaison des Associations Bruscaines) pour l'organisation de rencontres littéraires.

DE DIRE
que les crédits seront prévus au budget de la commune 2016.

****

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 14709 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON

PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "SPORT ET NATURE" ORGANISE PAR L'ODEL VAR A LA MARTRE - ECOLE ELEMENTAIRE CARREDON -CLASSES DE MMES MESQUITA ET COQUELLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER **Au financement d'un séjour «SPORT ET NATURE » organisé par l'ODEL VAR, à raison de 179,00 euros/élève pour les classes de Mmes MESQUITA Véronique et COQUELLE Hélène, enseignantes sur l'école élémentaire CARREDON, pour un montant total de 7 697,00 euros (SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS).**

DE DIRE **Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.**

****

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 14710 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON

PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "AU FIL DE L'EAU" ORGANISE PAR L'ODEL VAR - ECOLE ELEMENTAIRE DODERO - CLASSES DE MMES CHAUVET/ABRAN/THUMY (ANNEE SCOLAIRE 2015/2016)

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER **Au financement d'un séjour «AU FIL DE L'EAU » organisé par l'ODEL VAR à la MARTRE, à raison de 171,00 euros/élève pour les classes de Mmes CHAUVET Aurélie, ABRAN Corinne et THUMY Chantal, enseignantes sur l'école élémentaire DODERO, soit un montant total de 13 338,00 euros (TREIZE MILLE TROIS CENT TRENTE HUIT EUROS).**

DE DIRE **Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.**

****

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 14711 RAPPORTEUR : M. Yves DRAVETON

PARTICIPATIONS AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR "SPORTS ET DECOUVERTES" ORGANISE PAR L'ODEL VAR A VARS - ECOLE ELEMENTAIRE CONDORCET - CLASSES DE MME BENNES-ORSINI SYLVIE ET DE M. PAJAK LAURENT (ANNEE SCOLAIRE 2015/2016)

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER **Au financement d'un séjour « SPORTS ET DECOUVERTES » organisé par l'ODEL VAR à VARS, à raison de 190,00 euros/élève pour les classes de Mme BENNES-ORSINI Sylvie et de Monsieur PAJAK Laurent, enseignants sur l'école élémentaire CONDORCET, soit un montant total de 7 980,00 euros (SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGTS EUROS).**

DE DIRE **Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.**

****

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 14712 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE - CONVENTION PARTICULIERE D'APPUI FINANCIER

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : MME BERGEOT - M. TAMBURI - M. NAVARRO

DECIDE

d'approuver la convention financière du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » ;

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la convention financière et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

****

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 14713 RAPPORTEUR : M. Denis PERRIER

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR LES ACTIONS MENEES PAR L'OFFICE DU TOURISME DU SIVU OUEST VAR AU TITRE DE LA STATION NAUTIQUE SIX-FOURS - ILE DES EMBIEZ 2016

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'OCTROYER Une participation d'un montant de 38 000 Euros à l'Office du Tourisme du SIVU pour mener à bien la continuité du Label Station Nautique de ce dernier pour 2016.

DE DIRE Que la dépense est prévue au Budget Principal 2016 de la Commune

****

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 14714 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

REQUALIFICATION DU STADE SASTRE - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant d'un million trois cent vingt neuf mille euro (1 329 000€) ne pouvant excéder toutefois 50% de la part restant due par la Commune après déduction des autres subventions éventuelles pour financer l'opération de requalification du stade Fernand Sastre.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

****

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 14715 RAPPORTEUR : M. Philippe GUINET

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES DANS LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT -

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var (DDCS),

DE DONNER son accord de principe à l'accueil de 6 jeunes en service civique volontaire, selon projet ci-dessus avec contrat engagement dès que possible après agrément,

DE S'ENGAGER à dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes,

D'APPROUVER la liste des missions du service civique présentée ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application

DE FIXER Le montant de la prestation de subsistance à 7,43 % de rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal.

****

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 14716 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

CONTRAT DE L'AIRE TOULONNAISE POUR UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX AQUATIQUES - AGENCE DE L'EAU (2016-2018) -

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER la liste des opérations du tableau ci-joint.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat de l'Aire Toulonnaise pour une gestion durable des Milieux Aquatiques - Agence de l'Eau (2016-2018) dans la mesure où les opérations dudit tableau auront été prises en compte.

****

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° 14717 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SIGNATURE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - LITIGE CONCERNANT FACTURATION D'EAU

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ADOPTER Les termes de ce protocole transactionnel.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce protocole transactionnel.

****

AFFAIRE N° 17

DELIBERATION N° 14718 RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS ET L'ASSOCIATION "CHAMBRE REGIONALE DU SURENDETTEMENT SOCIAL - CRESUS VAR"

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « CRESUS - VAR »

****

AFFAIRE N° 18

DELIBERATION N° 14719 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA BASE NAUTIQUE DU BRUSC - PORT DU BRUSC -ACCORDEE A LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES PAR LE SYNDICAT MIXTE PORTUAIRE PORTS TOULON PROVENCE-

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER La durée de la convention d'occupation du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

DE FIXER La redevance annuelle à la charge de la Commune à 24 566.80 euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention.

****

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 14720 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ENTRE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes entre la VILLE et le CCAS de Six Fours Les Plages.

D'APPROUVER les termes de la convention de groupement de commande ci-annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces afférentes.

****

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 14721 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS ENTRE LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER La constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Six-Fours-Les-Plages.

D'APPROUVER Les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces afférentes.

****

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 14722 RAPPORTEUR : Mme Régine AGUILLON

NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES AU TITRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES. CONVENTIONS DE PARTENARIATS VILLE-ASSOCIATIONS ET VERSEMENTS DE SUBVENTIONS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

MME ROSTAGNO NE PREND PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE VERSER à chaque association retenue les subventions relatives au(x) projet(s) accepté(s) dans le cadre de la mise en place et l'encadrement d'activités éducatives pour l'année scolaire 2016-2017.

D'AUTORISER le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec les associations citées ci-dessus et toutes pièces afférentes.

****

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° 14723 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LE BOXING CLUB ET L'ASSOCIATION LES CACHALOTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

M. PEREZ NE PREND PAS PART AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention d'objectifs.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

****

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° 14724 RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU BIEN SIS 59 AVENUE DE LA MER - PROPRIETE DE L'EPF PACA -

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER La durée d'occupation du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2017.

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 300 euros net de charges.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention.

****

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° 14725 RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ.

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU BIEN DE TYPE 3 SIS 451 ROCADE DES PLAYES - PROPRIETE DE L'EPF PACA-

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER la durée de l'occupation du bien sis 451 Rocade des Playes, propriété de l'EPF PACA du **1er août 2016 au 31 décembre 2017**.

DE FIXER le montant du loyer mensuel à **500 euros net de charges**.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation précaire et révocable.

****

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° 14726 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SIS PROMENADE GENERAL DE GAULLE - GUICHET AUTOMATIQUE DE BANQUE DE LA BANQUE POSTALE -

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE FIXER le transfert de la gestion locative du Guichet Automatique de Banque du local situé Promenade Général De Gaulle à Poste-Immo à compter du 1er juillet 2016.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention initiale de mise à disposition de ce local.

****

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° 14727 RAPPORTEUR : M. Patrick PEREZ

MISE EN PLACE D'UN "FORFAIT DECOUVERTE" ET SIGNATURE DE CONVENTIONS ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER **Monsieur le Maire à délivrer deux coupons « forfait découverte » d'une valeur faciale de 50 euros chaque, aux familles remplissant les conditions énoncées ci-dessus.**

D'AUTORISER **Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations volontaires agissant sur le territoire communal six-fournais en proposant des activités d'enseignement sportif, culturel et artistique pour le public ciblé.**

D'AUTORISER **Monsieur le Maire à verser la somme aux associations partenaires correspondant au coupons perçus par celles-ci dès réception des pièces comptables et après vérification par la Ville et ce, dans l'année scolaire en cours.**

****

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° 14728 RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA FETE DE LA TOMATE AVEC LA COOPERATIVE AGRICOLE SOPAVAR

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER **Monsieur le Maire la convention de partenariat avec la coopérative agricole SOPAVAR pour la fête de la tomate qui se déroulera du 30 au 31 juillet 2016**

****

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° 14729 RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

GRATUITE DES EMPLACEMENTS FORAINS POUR LA FETE DE LA TOMATE DU 30 ET 31 JUILLET 2016 ET FIXATION DES TARIFS POUR LES ANIMATIONS

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à fixer les tarifs des animations de la fête de la tomate à 15 € TTC par personne pour le dîner d'ouverture du 30 juillet et à 3 € TTC par personne pour l'animation Ludikenergie du 30 et 31 juillet 2016

D'ACCORDER La gratuité d'occupation des sols pour tous les forains participant à la fête de la tomate le 30 et 31 juillet 2016 sur la Place des Poilus

****

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° 14730 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF PACA SUR LE SITE PLAINE SPORTIVE AVENUE DE LA MER EN PHASE IMPULSION - REALISATION

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : MME BERGEOT - M. TAMBURI - M. NAVARRO

DECIDE

D'APPROUVER Le projet de convention d'intervention foncière sur le site Plaine sportive en phase impulsion – réalisation telle que figurant en annexe de la présente délibération

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes qui en seraient la suite et la conséquence

DE PREVOIR au budget communal les frais d'études préalables qui en résulteraient

****

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° 14731 RAPPORTEUR : Maître Jérémy VIDAL

AUTORISATION DE CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES POUR L'ADHESION A UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Six-Fours-les-Plages, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, les membres de la communauté d'agglomération, le Conseil Départemental, le syndicat mixte Ports Toulon Provence, les CCAS des Villes de Toulon et d'Hyères et la Caisse des Ecoles de la Ville d'Hyères.

D'APPROUVER les termes de la convention de groupement de commandes ci annexée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et toutes pièces afférentes.

****

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° 14732

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MONSIEUR MARQUAND ANDRE D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE INSCRIT AU P.L.U. SOUS LE N° D'OPERATION 121 POUR LA CREATION D'UNE VOIE DE 6 METRES AVEC AMENAGEMENT D'ACCOMPAGNEMENT ET AIRE DE STATIONNEMENT AU SECTEUR PLAN DE LA MER

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE de ne pas donner suite à la mise en demeure d'acquérir de la parcelle cadastrée section AX n° 60 appartenant à Monsieur MARQUAND André

DECIDE de renoncer à l'acquisition de cette parcelle pour la mise en œuvre de l'emplacement réservé sous le n° d'opération 121 du P.L.U, ce qui entrainera par voie de conséquence, la levée de la réserve qui la touche à ce titre.

****

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° 14733

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MONSIEUR MONEL THIERRY D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE AU P.L.U. SOUS LE N° D'OPERATION 196 POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE VALLAT DU BOUCHOU.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER une suite favorable à cette mise en demeure d'acquérir dont l'intérêt est certain pour la Commune

D'ACQUERIR les 418 m² d'emprise sur la parcelle cadastrée section AY n° 804 appartenant à Monsieur MONEL Thierry (avec 11 m² de demi-ruisseau), pour un montant de 122 892,00 € (CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DOUZE EUROS) , soit une valeur vénale de 117 040,00 € (CENT DIX-SEPT MILLE QUARANTE EUROS), augmentée d'une indemnité de remploi de 5852,00 € (CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE DEUX EUROS), conforme à l'évaluation du service de France domaine du 20 novembre 2015.

DE DIRE que la rédaction de l'acte de transfert de propriété pourra être confiée à Maître MUGARRA, notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES, les frais et accessoires y afférents restant à la charge de la Commune

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents

DE DIRE que le montant de cette acquisition et les frais y afférents seront inscrits au budget de la Commune.

****

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° 14734

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MONSIEUR GOSSO GILBERT D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE AU P.L.U SOUS LE N° D'OPERATION 196 POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE VALLAT DU BOUCHOU

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER une suite favorable à cette mise en demeure d'acquérir dont l'intérêt est certain pour la Commune

D'ACQUERIR Les 1555 m² d'emprise sur les parcelles cadastrées section AY n° 978,979, 2092 et 2093 appartenant à Monsieur GOSSO Gilbert (avec 66 m² de demi-ruisseau) , pour un montant total de 478 940,00 € (QUATRE CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE NEUF CENT

QUARANTE EUROS), soit une valeur vénale de 435 400,00 € (QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE QUATRE CENT EUROS), augmentée d'une indemnité de remploi de 43 540,00 € (QUARANTE TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS), conforme à l'évaluation du service de France Domaine du 5 août 2015

DE DIRE Que la rédaction de l'acte de transfert de propriété pourra être confiée à Maître MUGARRA, Notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES, les frais et accessoires y afférents restant à la charge de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents

DE DIRE que le montant de cette acquisition et les frais y afférents seront inscrits au budget de la Commune.

****

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° 14735

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MADAME GUERGA FRANCOISE D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE AU PLU SOUS LE N° D'OPERATION 196 POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE VALLAT DU BOUCHOU.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER Une suite favorable à cette mise en demeure d'acquérir dont l'intérêt est certain pour la Commune

D'ACQUERIR les 859 m² d'emprise sur la parcelle cadastrée section AY n°876 appartenant à Madame GUERDA Françoise ainsi que les 13 m² du demi ruisseau, pour un montant total de 264 572,00 € (DEUX CENT SOIXANTE QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOUZE EUROS) augmentée d'une indemnité de remploi de 24 052,00€ (VINGT QUATRE MILLE CINQUANTE-DEUX EUROS) conforme à l'évaluation du service de France Domaine du 20 novembre 2015

DE DIRE que la rédaction de l'acte de transfert de propriété pourra être confiée à Maître MUGARRA, notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES, les frais et accessoires y afférents restant à la charge de la Commune

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents

DE DIRE que le montant de cette acquisition et les frais y afférents seront inscrits au budget de la Commune

****

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° 14736 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MONSIEUR VIANO CHARLES ET MADAME VIANO CHRISTINE D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE AU P.L.U SOUS LE N° D'OPERATION 196 POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE VALLAT DU BOUCHOU

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER une suite favorable à cette mise en demeure d'acquérir dont l'intérêt est certain pour la Commune

D'ACQUERIR les 161 m² d'emprise sur la parcelle cadastrée section AY n° 1734 appartenant à Monsieur VIANO Charles et Madame VIANO Christine pour un montant total de 45 080,00 € (QUARANTE CINQ MILLE QUATRE-VINGT EUROS), soit une valeur vénale de 280 € le m², majorée d'une indemnité de remploi de 2254,00 € (DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE QUATRE EUROS), soit un montant total de 47 334 ,00€ (QUARANTE SEPT MILLE TROIS CENT TRENTE QUATRE EUROS) conforme à l'évaluation du service de France domaine du 5 août 2015.

DE DIRE que la rédaction de l'acte de transfert de propriété pourra être confiée à Maître MUGARRA, Notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES, les frais et accessoires y afférents restant à la charge de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents,

DE DIRE que le montant de cette acquisition et les frais y afférents seront inscrits au budget de la Commune.

****

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° 14737 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MONSIEUR VIANO CHARLES D'UNE PARTIE DE L'EMPLACEMENT RESERVE AU PLU SOUS LE N° D'OPERATION

196 POUR LA CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE VALLAT DU BOUCHOU.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE DONNER une suite favorable à cette mise en demeure d'acquérir dont l'intérêt est certain pour la Commune

D'ACQUERIR les 1034 m² d'emprise sur la parcelle cadastrée section AY n° 1735 appartenant à Monsieur VIANO Charles ainsi que les 31 m² de demi-ruisseau , pour un montant total de 303 996,00 € (TROIS CENT TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS) , soit une valeur vénale de 289 520,00€ (DEUX CENT QUATRE-VINGT NEUF MILLE CINQ CENT VINGT EUROS) augmentée d'une indemnité de remploi de 14 476,00€ (QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE EUROS), conforme à l'évaluation du service de France Domaine du 5 août 2015

DE DIRE que la rédaction de l'acte de transfert de propriété pourra être confiée à Maître MUGARRA, Notaire à SIX-FOURS-LES-PLAGES, les frais et accessoires y afférents restant à la charge de la Commune.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents y afférents,

DE DIRE que le montant de cette acquisition et les frais y afférents seront inscrits au budget de la Commune

****

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° 14738 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR PAR MONSIEUR PIERRE BREMONDY DES PARCELLES CADASTREES SECTION AL N°1205, 1207 et 1210 - EMPLACEMENT RESERVE SOUS LE NUMERO D'OPERATION 157 AU PLU APPROUVE EN VUE D'Y PREVOIR LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACQUERIR cette propriété située en emplacement réservé au titre de l'article L.123-2-b du Code de l'urbanisme au PLU approuvé sous le numéro 157 en vue d'y prévoir la réalisation de logements locatifs sociaux

D'AUTORISER Monsieur le Maire à finaliser les négociations amiables d'acquisition des

parcelles cadastrées section AL n°1205, 1207 et 1210 appartenant à Monsieur BREMONDY Pierre dans le respect de l'avis de France Domaine

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les procédures administratives visant à l'acquisition de ce bien y compris, le cas échéant, par la saisine du juge de l'expropriation pour la fixation judiciaire du prix et le transfert de propriété

D'AUTORISER à déléguer à l'EPF PACA le droit de délaissement spécifique dans le cadre de la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière pour la réalisation de projets d'intérêt général d'initiative publiques et d'opérations d'habitat mixte afin que ce dernier puisse se substituer à la Commune dans toutes les démarches d'acquisition de ce tènement foncier telles que décrites ci dessus

****

AFFAIRE N° 38

DELIBERATION N° 14739 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PLATE-FORME DE RECEPTION DES DECHETS VERTS CHEMIN DES NEGADOUX - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour l'aménagement d'une plate-forme de réception des déchets verts au chemin des Négadoux ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 39

DELIBERATION N° 14740 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DES VOIES FERREES DU DEPARTEMENT DU VAR

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE
DECIDE

DE DONNER un avis favorable sur ce projet d'arrêté portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres (ITT) des voies ferrées (VF) du Département du Var

DE NOTIFIER cet avis à la DDTM du Var, service environnement et forêt

********** **********

AFFAIRE N° 40

DELIBERATION N° 14741 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12 557 EN DATE DU 15/06/2009 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES BIENS AU SYMIELECVAR SUITE A UN TRANSFERT DE COMPETENCES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ANNULER La délibération du Conseil Municipal n° 12 557 en date du 15 juin 2009.

D'APPROUVER La mise à disposition des ouvrages de distribution d'énergie électrique par la Commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES au profit du SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU VAR selon le constat de transfert des biens à établir contradictoirement.

D'AUTORISER Sur le plan comptable, la mise à disposition du patrimoine constatée selon les dispositions indiquées ci-dessus.

DE DIRE QUE Le SYMIELECVAR, bénéficiaire de la mise à disposition, assure l'ensemble des obligations de la Commune.

DE DIRE Qu'en cas de reprise de compétence par la Commune, il sera mis un terme à la disposition des biens et l'opération budgétaire inverse sera effectuée.

****

AFFAIRE N° 41

DELIBERATION N° 14742 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET D'INSTALLATION DE BATIMENTS MODULAIRES A USAGE DE BUREAU DANS L'ENCEINTE DU STADE BAPTISTE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour l'installation de bâtiments modulaires à usage de bureau dans l'enceinte du Stade Baptiste ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

AFFAIRE N° 42

DELIBERATION N° 14743 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UN BLOC SANITAIRE DANS L'ENCEINTE DU STADE BAPTISTE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour la création d'un bloc sanitaire dans l'enceinte du Stade Baptiste ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 43

DELIBERATION N° 14744 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET D'INSTALLATION D'UN BATIMENT MODULAIRE A USAGE DE SANITAIRES ET D'UN CONTENEUR DE STOCKAGE DANS L'ENCEINTE DU COMPLEXE SPORTIF DU VERGER - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante pour l'installation d'un bâtiment modulaire à usage de sanitaires et d'un conteneur de stockage dans l'enceinte du complexe sportif du Verger ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 44

DELIBERATION N° 14745 RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

PROJET DE CREATION D'UN ESCALIER DE SECOURS EN FACADE NORD DE L'IMMEUBLE SITUE AU 92 RUE DES HESPERIDES - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIGNER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME CORRESPONDANTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme

correspondante pour la création d'un escalier de secours en façade Nord de l'immeuble situé au 92 rue des Hespérides ci-annexée ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

****

AFFAIRE N° 45

DELIBERATION N° 14746 RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

ACCEPTATION DU DON D'UNE COLLECTION DE JOURNAUX PERIODE 1914-1917

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER **Le don fait par Madame Anne Marie REQUIN constitué de 134 magazines Le Pays de France.**

****

AFFAIRE N° 46

DELIBERATION N° 14747 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PAR CREATION D'EMPLOIS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE MODIFIER **Le tableau des effectifs de la Ville de Six Fours Les Plages, par la création des postes suivants :**
- Adjoint Administratif Territorial de 2éme classe : 2

DE DIRE **Que ces emplois seront pourvus conformément à la législation en vigueur.**

DE DIRE **Que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget de la Ville de Six Fours Les Plages.**

****

AFFAIRE N° 47

DELIBERATION N° 14748 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR CONCERNANT LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE ET DU CHEMIN DE LA COUDOULIERE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

A la demande de Monsieur Le Député-Maire cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour, ce qui a été accepté par l'ensemble des élus présents

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

D'APPROUVER LA REALISATION DE CE PROJET

D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

DE DIRE QUE LES CREDITS NECESSAIRES SERONT INSCRITS AU BUDGET

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h04

Le Secrétaire de séance

Sandra KUNTZ

MAIRIE DE SIX FOURS LES PLAGES VAR

Le Député-Maire
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE